



COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Séance ordinaire du 07 DECEMBRE 2023

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 24

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

OBJET :

**Soutien à la
SAS HUROC,
propriétaire du
magasin "CYCL'UP",
via le dispositif d'aide
à la requalification des
devantures et des
enseignes
commerciales**

Etaient présents :

M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI (présente à 19h49, à partir du point n° 7), M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance de 20h18 à 20h23, ne vote pas les points n° 11 et 12), M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-François CARO (présent à 19h23, à partir du point n° 4), Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Denis ADAM, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE (présente à 19h35, à partir du point n° 7), M. Jérôme RITTLING, M. Bérenger CERNON, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Laëtitia DOROT donne pouvoir à M. Guy CLUZEL
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
M. Jean-Paul REGEASSE donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à M. Gilles CARBONNET
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Vanessa MAZEAU donne pouvoir à M. Didier LE COZ
M. Romain SARRASIN donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX
Mme Fabienne MEURICE donne pouvoir à M. CERNON, jusqu'au point n° 6

Secrétaire de séance : M. Cyril MERTENS

Reçu en préfecture
le 13/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20231207-lmc18365H1-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023/12/495

OBJET : Soutien à la SAS HUROC, propriétaire du magasin "CYCL'UP", via le dispositif d'aide à la requalification des devantures et des enseignes commerciales

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan local d'urbanisme en vigueur,

VU le Règlement local de publicité en vigueur,

CONSIDERANT que, par délibération n° 2021/07/184 en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide à la requalification des devantures et des enseignes commerciales, ainsi que son règlement ;

CONSIDERANT qu'une demande, conforme au règlement du dispositif, a été présentée par la SAS HUROC, propriétaire du magasin « CYCL'UP » en date du 23 octobre 2023, pour la boutique sise 89 rue de Concy 91330 Yerres ;

CONSIDERANT que la facture des travaux s'élève à un montant de 12 108 euros TTC,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique, ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 500 euros, au titre du dispositif d'aide à la requalification des devantures et enseignes commerciales à la SAS HUROC, propriétaire du magasin « CYCL'UP » ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **13/12/2023**
et de la publication le **11/12/2023**
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,



Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 13/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20231207-lmc18365H1-DE